

Jaque on fait passer le lin et le chanvre pour les affiner.

AFFINS s. m. pl. V. AFFIN. **AFFIQAGE** s. m. (a-f-i-k-je — rad. aff-que). Techn. Opération qui consiste à passer l'extrémité d'une patte de honard dans tous les jours des broderies en point d'Ancien, pour les faire ressortir.

AFFIQUER v. a. ou tr. (a-f-i-ke). Techn. Pratiquer l'opération de l'affiquage.

AFFIQUET s. m. (a-f-i-ke — du lat. *fichea*, ce qui s'attache). Petit instrument de fer ou de bois que les femmes attachent à la ceinture lorsqu'elles tricotent, et dont elles se servent pour soutenir l'aiguille sur laquelle elles prennent la maille.

S. m. pl. Se dit, d'une manière un peu dédaigneuse, de tous les petits ornements, de tous les bijoux que les femmes emploient pour se parer : *Madame de Montauban était une basse pleine de rouge, de blanc et de bleu, de perures et d'affiquets.* (St-Sim.) *Il n'a qu'à m'enlever, lui, il va s'en aller avec ses chiffons et ses affiquets dont j'essaye de m'amuser.* (G. Sand.)

Je les compare à ces femmes jolies Qui, par les affiquets, se rendent embellies. RICHARD.

Les affiquets, les habits à changer, Joyaux, bijoux, ne manquent à la dame. LA FONTAINE.

AFFIRMANT (a-fir-man) part. prés. du v. Affirmer : *Elle s'exécute en affirmant* (ce que ne s'est point avec intention, elle l'a fait).

AFFIRMATION, ANTE adj. (a-fir-man, ante rad. affirmer). Logiq. Qui affirme, qui renferme une affirmation : Proposition AFFIRMATIVE.

— Subst. Celles qui affirment : Les AFFIRMATIONS.

AFFIRMATIF, IVE adj. (a-fir-ma-tif, i-ve du lat. *ad, 3e termin.* forme). Qui affirme, qui soutient une chose comme vraie : *Il a été des plus affirmatifs. Je voudrais bien qu'on ne fut pas si affirmatif en choses dont l'Eglise n'a pas parlé.* (Boss.) Se dit des choses, dans le même sens : Discours, langage, geste AFFIRMATIF. Parler d'une manière AFFIRMATIVE.

Affirmatif, Rodolphe fit un signe de tête affirmatif. (E. Sue.) *Il vint dire deux mots à l'oreille de la reine mère, qui lui répondit par un signe affirmatif.* (Balz.) *Il tranchait, décidait, en parlant des personnes et des choses : Ton affirmatif.* (Acad.) *Un esprit aimable est celui qui n'est affirmatif que dans la mesure strictement nécessaire.* (Mme d'Agou.) *Terminer ne se reconcentre pas nettement avec Descartes, qu'il continue de considérer comme un philosophe trop affirmatif en ses solutions.* (St-Beuve.)

Par qui on affirme une chose : Proposition AFFIRMATIVE. Jugement AFFIRMATIF. Esquisse conclusive de notre affirmation pour croire AFFIRMATIVE que le ton décidé de leurs adversaires. (J.-J. ROUSS.) Dans ce dernier sens, il n'oppose à négatif.

S. m. Gramm. L'affirmatif, Non que quelques grammairiens donnent au mode indicative, parce qu'il exprime l'existence, l'état ou l'action d'une manière absolue, et qu'il affirme qu'une chose est, à été ou sera.

— Nom donné par l'Inquisition aux hérétiques qui affirmaient hautement leurs erreurs et les soutenaient hardiment pendant leur interrogatoire.

— Antonymes. Négatif, dubitatif.

AFFIRMATION s. f. (a-fir-ma-si-on — lat. *affirmatio*, même sens). Action d'affirmer, de soutenir comme vrai ; assurance positive d'un fait : AFFIRMATION claire, précise, formelle. J'avais besoin de notre affirmation pour croire le fait. (Acad.) L'affirmation a toujours quelque chose d'imposant. (B. Const.) L'homme dit d'affirmation plus encore que de pain. (V. Hugo.) Toute négation implique une affirmation préalable. (Proudh.) L'affirmation est le premier acte de la pensée. (V. Cousin.) Les fréquentes affirmations ne font point passer pour véridique. (Mme de Sév.) Dans cette lettre se trouvent admirablement réfutées les trois affirmations risquées au nom de l'empereur d'Autriche. (Le Siècle.) Mais, pour vous le faire comprendre, il m'est fallu m'entourer de mes propres affirmations. (G. Sand.) De sa bouche, l'affirmation des faits les plus improbables sera tenue par moi pour la vérité. (Balz.)

— Logiq. et gramm. Expression affirmative. Deux négations valent une affirmation. L'affirmation est opposée à la négation. (Acad.)

— Jurisp. Déclaration d'un fait ou d'un acte avec serment.

— Encycl. L'affirmation légale, ou déclaration faite sous la foi du serment, est prescrite dans une foule de cas déterminés par le Code civil, le Code de procédure et le Code de commerce. La loi impose au créancier, en cas de faillite, pour toutes créances, fût-elles constatées par acte authentique, et même de déchéance si elle n'a pas lieu dans le délai de huitaine; an débiteur qui se refuse à payer une dette prescrite; à la veuve qui veut consacrer la faculté de renoncer à la communauté; pour l'inventaire des biens de la communauté dressé par elle après le décès du mari, etc.

Les procès-verbaux des gardes forestiers, des préposés des octrois, douanes et contributions indirectes, des agents du domaine, des

gardes champêtres, des porteurs de contraintes, doivent être affirmés, à peine de nullité, par leurs auteurs, dans les formes et délais voulus. (V. PROCÈS-VERBAL.) Les procès-verbaux dressés pour simples contraventions de police par les maires, adjoints et commissaires, ceux qui émanent, à quelque titre que ce soit, des officiers de gendarmerie, sous-officiers et simples gendarmes, sont affranchis de l'affirmation.

Lorsqu'il s'éleve une contestation entre le maître et le domestique, entre le patron et l'ouvrier sur le paiement et la quotité des gages ou salaires, la loi s'en rapporte à l'affirmation des maîtres sur tous ces points, s'il n'y a pas d'acte écrit. Nous devons dire que cet article de notre Code civil est vivement attaqué, de nos jours, comme contraire au principe essentiellement démocratique et français de l'égalité des citoyens devant la loi. Ajoutons que les motifs de ce privilège accordé au maître et au patron n'ont pas été produits lors de la présentation du Code civil. Le rapport fait au tribunal par Mouricaut sur le contrat de louage se borne à dire : Le maître dont on a suivi la foi est alors cru sur son affirmation, etc.

— Syn. Affirmation, affirmative. L'affirmation est l'action d'affirmer. Tout jugement qui porte d'une affirmation ou d'une négation. (Lafaye.) L'affirmative est une proposition qui a la propriété d'affirmer : Dans les disputes, les uns soutiennent l'affirmative, les autres la négative. (Lafaye.)

AFFIRMATIF s. f. (a-fir-ma-tif-ve — rad. affirmatif). Se dit en général de toute façon de parler par laquelle on affirme : Soutien l'affirmative. Sur l'expédient qu'on proposa, la majorité fut pour l'affirmative. Quand l'un soutient la négative, l'autre prend l'affirmative. Il se présente à l'assemblée des animaux sans spontanéité; je vous dirai que je n'en sais rien, mais que l'analogie est pour l'affirmative. (J.-J. ROUSS.)

Doutez, mortels, doutez, car vous ne savez rien. Je ris quand je vous vois prendre l'affirmative; mais quand je vous vois entre la négative. LAMOTTE.

Se dit, principalement en logique, de toute proposition qui sert à affirmer : L'affirmative est la négative de la plupart des opinions ont chacune leur probabilité. (Pascal.) Il leur posait très-sérieusement la question de savoir s'il était possible de mourir d'enfer; voilà mes savants tous pour l'affirmative. (E. Sue.)

— Syn. Affirmative, affirmation. V. AFFIRMATION.

AFFIRMATIVEMENT adv. (a-fir-ma-tif-ve-man — rad. affirmatif). D'une manière affirmative, avec certitude : Il a déclaré affirmativement que ses forces étaient suffisantes pour faire son voyage. (Pascal.) Je conviens que j'ai parlé trop affirmativement, la loi n'en fallait que mettre modestement le lecteur sur la voie. (Voltaire.) Nous croyons qu'il est ridicule de parler affirmativement et avec chaleur de quoi que ce soit. (Vauven.) Positivement, exactement : Je ne savais affirmativement ni qu'espérer ni que craindre. (Molière.) Peu usité dans ce dernier sens.

AFFIRMÉ, ÉE (a-fir-mé) part. pass. du v. Affirmer. Avancé, soutenu comme vrai : Des faits AFFIRMÉS par des hommes graves. (La Bruy.) Le fait fut affirmé par une femme de la baronne, qui jusque-là avait paru dévouée à sa maîtresse. (E. Sue.)

AFFIRMER v. a. ou tr. (a-fir-mé — lat. affirmare, même sens; forme de ad, à, fir-mare, rendre ferme). Déclarer, soutenir, assurer qu'une chose est vraie : AFFIRMER une proposition, un fait. (J.-J. Rousseau, dans une note de ses ouvrages.) AFFIRMER n'a point rencontré en toute sa vie que trois prêtres qui crussent en Dieu. (Voltaire.) Nul ne saurait AFFIRMER que le mal qu'il subit ne puisse être la source d'un bien caché à son ignorance. (Mme Guizot.) Quand une prescription peut s'interpréter de plusieurs manières, on peut AFFIRMER qu'elle ne vient pas de Dieu. (L. Pinel.) Cela était bien difficile à prouver et bien téméraire à AFFIRMER. (G. Sand.) Les gens qui nous AFFIRMER n'ont aucun parti politique, à coup sûr ne sont pas du nôtre. (Pétit-Senn.) Nier qu'on soit, c'est AFFIRMER qu'on est. (Lamenn.) Le meilleur moyen de faire attendre patiemment le public, c'est de lui AFFIRMER qu'on va commencer tout de suite. (V. Hugo.) On peut AFFIRMER que la race des individus de sang sémétique ne dépasse pas trente millions, tandis que les langues indo-européennes sont parlées par plus de quatre cents millions d'individus. (Reinach.) *l'ajouter, reconnaître ou faire reconnaître, n'a point de sens. (Proudh.)*

— *Reconnaître ou faire reconnaître, n'a point de sens. (Proudh.)* *Il n'est que de dire sans les comprendre!* (Proudh.) *Tous les hommes AFFIRMER le libre arbitre par leur conduite.* (Bastiat.) *La faction monarchique, en attaquant successivement toutes les libertés, n'a cessé d'affirmer avant de les ravir.* (Proudh.)

— Absol. L'ignorance AFFIRMER ou nie, la science doute. Quand un homme d'esprit doute, un sot AFFIRMER. (Lafaye.) AFFIRMER, c'est dénigrer. (Proudh.) *Il ne suffit pas que le critique démolisse, il faut qu'elle AFFIRMER et reconstruise.* (Proudh.) *Le procédé par lequel l'esprit AFFIRMER n'est pas le même que celui par lequel il nie.* (Proudh.)

— Encycl. L'affirmation légale, ou déclaration faite sous la foi du serment, est prescrite dans une foule de cas déterminés par le Code civil, le Code de procédure et le Code de commerce. La loi impose au créancier, en cas de faillite, pour toutes créances, fût-elles constatées par acte authentique, et même de déchéance si elle n'a pas lieu dans le délai de huitaine; au débiteur qui se refuse à payer une dette prescrite; à la veuve qui veut consacrer la faculté de renoncer à la communauté; pour l'inventaire des biens de la communauté dressé par elle après le décès du mari, etc.

Les procès-verbaux des gardes forestiers, des préposés des octrois, douanes et contributions indirectes, des agents du domaine, des

— Jurisp. Déclarer en justice la vérité d'un fait, avec ou sans serment : AFFIRMER par serment, sous serment. Un arrêté de la cour de cassation a décidé que chacun pouvait AFFIRMER, même au sujet des rites de sa religion. (Sirey.)

S'affirmer, v. pr. Etre affirmé : Cette proposition peut s'affirmer. *Se manifester, se produire au dehors : C'est un nom à la fois, c'est le désir qui n'ose s'affirmer.* (Journ.) *L'humanité s'affirme comme autre que ce qu'elle se connaît.* (Proudh.)

— Syn. Affirmer, assurer, attester, avancer, écrier, constater, garantir, présenter, promettre, répondre, soutenir. Affirmer suppose quelque chose d'évident dont on est convaincu ou dont on veut convaincre : On s'aurait AFFIRMER en tout temps de l'homme que c'est un être intelligent. (Fén.) *Confirmer, c'est ajouter à ce qui a été affirmé ou assuré : Voilà ce que je vous écrirais il y a huit jours, et ce que je vous confirme.* (J.-J. ROUSS.) *Attester en porte l'idée de choses qu'on a vues soi-même : Une magnificence qui paraissait incroyable, qui se voit dans les historiens ne l'attestait pas.* (Boss.) Certifier, c'est donner la certitude des choses qui sont arrivées à notre connaissance : Ceux qui érigent en maxime ce qu'ils ont vu de la chose font constater pour la certifier à la postérité. (Voltaire.) *Prétendre marque ce qu'on se propose de défendre : Quelques écrivains de l'Europe, qui n'avaient jamais été à la Chine, avaient prétendu que le gouvernement de Pékin était athée.* (Voltaire.) Avancer exprime ce qu'on propose pour le défendre : J'AVANCE et je soutiens, dit Cicéron, que dans toute cette lie il n'y a aucun vase d'argent ou d'airain que Verres n'ait volé. (Rabelais.) *Soutenir marque ce qu'on défend actuellement : Voyons avec quelle hardiesse la calomnie avance les plus grossières impostures, et avec quelle faiblesse elle les soutient.* (Bourdieu.) *On garantit les qualités d'un objet par son attestation : Ce n'est pas de cette sorte que l'on défend actuellement : Voyons avec quelle hardiesse la calomnie avance les plus grossières impostures, et avec quelle faiblesse elle les soutient.* (Bourdieu.) *On garantit les qualités d'un objet par son attestation : Ce n'est pas de cette sorte que l'on défend actuellement : Voyons avec quelle hardiesse la calomnie avance les plus grossières impostures, et avec quelle faiblesse elle les soutient.* (Bourdieu.) *On garantit les qualités d'un objet par son attestation : Ce n'est pas de cette sorte que l'on défend actuellement : Voyons avec quelle hardiesse la calomnie avance les plus grossières impostures, et avec quelle faiblesse elle les soutient.* (Bourdieu.)

— **Physiq.** Point d'affiement, point qui doit toujours être tenu au niveau du liquide dans l'armoire à tubes, de sorte que le volume constant et le poids variable. *Mettre à l'affiement*, charger l'aréomètre de poids de telle sorte qu'il enfonce dans le liquide jusqu'au point d'affiement.

AFFLEURER v. a. ou tr. (a-fleu-ré — rad. affleure). Résoudre, être en contact avec. *Affleurer les battants d'une porte, d'une armoire.* *Affleurer les pièces d'un plancher, d'un parquet.* *Affleurer les pierres d'un mur.* *Le Toucher de fort près, être à fleur de.* *En dehors se dressait une rangée d'arbres.* (Th. Gaut.)

— Fig. Toucher, aborder : *La barque AFFLEURA la rive de Vilot.* (H. Castille.)

— Constr. nav. Se dit d'une pièce de bois qui en touche une autre, de manière qu'elles ne semblent faire avec elle qu'une même surface : Les bordages doivent AFFLEURER les couples.

— Papet. Délayer la pâte destinée à la fabrication du papier.

— Écon. dom. Mélanger plusieurs farines, telles que celles de froment, de seigle et d'orge : Neufait. Arriver à un même niveau : Ces deux planches AFFLEURENT bien. La suite des marches se rencontrait au delà du palier, où venaient AFFLEURER les premières pierres d'une muraille antique. (Raoul-Rochette.)

— Géol. Se dit d'une couche, d'un filon qui, par suite de dénudation, apparaît à la surface de la terre.

— **Physiq.** Se dit de l'aréomètre qui enfonce dans deux pièces dont les surfaces se confondent.

S'affleurer, v. pr. Etre de niveau, en parlant de deux pièces dont les surfaces se confondent.

AFFLICTIF, IVE adj. (a-flik-tif — du lat. afflictus, part. pass. de affligere, frapper). Jurisp. Se dit des peines corporales, qui atteignent le corps lui-même : Le travail, selon le dogme antique, était réputé AFFLICTIF et infamant. (Proudh.) Dans notre législation, les peines sont afflictives et infamantes, ou simplement afflictives, et infamantes sont la mort, les travaux forcés à perpétuité ou à temps, la déportation, la réclusion; les peines infamantes et infamantes privent le condamné de ses droits civils, et emportent la destitution de la tutelle et de la curatelle.

AFFLICTION s. f. (a-flik-si-on — lat. afflictio, même sens). Peine morale, douleur profonde et durable qui remplit l'âme et l'abat, à la suite d'une perte ou d'un malheur grave : Grande, extrême AFFLICTION. Tomber dans l'affliction. Les consolations indiscrettes ne font qu'aggraver les grandes afflictions. (Lafaye.) *Il n'y a point d'affliction qui ne soit salutaire, qui trouble et affliction d'esprit.* (Bourdieu.) *Ce n'est que par vertu ou par force d'esprit que l'on sort d'une grande affliction.* (La Bruy.) *Il n'est point d'affliction qui ne soit salutaire et durable qui remplit l'âme et l'abat, à la suite d'une perte ou d'un malheur grave : Grande, extrême AFFLICTION. Tomber dans l'affliction. Les consolations indiscrettes ne font qu'aggraver les grandes afflictions. (Lafaye.)*

— Subst. Géol. celle qui est dans l'affliction : Votre présence, toute à un pauvre AFFLIGÉ. (J.-J. ROUSS.) *C'est assez d'être du nombre des AFFLIGÉS pour être de nos amis.* (Voltaire.) *La religion dit que les AFFLIGÉS sont les plus chers de Dieu.* (Mme Campan.) *Ayez pour les AFFLIGÉS de ces paroles de l'âme qui tempèrent l'amertume des pleurs.* (Lamenn.) *Dieu élève ceux qui étaient dans l'abaissement; il sèche les larmes des AFFLIGÉS.* (**)

— **Physiq.** S'exprime de la même manière que l'affliction. *Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)

— **Affligé**, affligé, contristé, laché, morne. Affligé suppose un mal considérable, qui abat et accable. (Plich.) *Notre Dieu se perdu sa femme, en fut si AFFLIGÉ que son esprit s'en aliéna.* (Voltaire.) *Dieu annonce un léger chagrin, qui, contrairement, qui pique. Je suis FACILE de l'indisposition de cette Eminence.* (Boss.) *Mortifié exprime un mal de plaisir provenant d'une atteinte portée à l'amour-propre : Je suis MORTIFIÉ, en qualité de Français, d'honneur, d'être pensant, de l'effort public que l'on vient de faire aux mœurs.* (Vertot.)